Ouest-France **France** Mardi 16 décembre 2014

Retraite : les complémentaires creusent le déficit

D'ici à dix ans, leurs réserves seront épuisées. La Cour des comptes calcule que deux années de cotisation de plus permettraient d'équilibrer les comptes. Ceux de la retraite de base vont beaucoup mieux.

Repères

Dans le rouge depuis 2009

L'équilibre des caisses de retraite complémentaire du privé apparaît durablement compromis. Or, ces institutions versent aux non-cadres un tiers de leur pension et jusqu'à deux tiers aux cadres supérieurs. Alors que les caisses Agirc (cadres) et Arrco (ensemble des salariés) ont traversé une décennie de bilans positifs, elles sont dans le rouge depuis 2009 du fait de la démographie. Cependant, il reste encore 63 milliards d'euros dans les caisses.

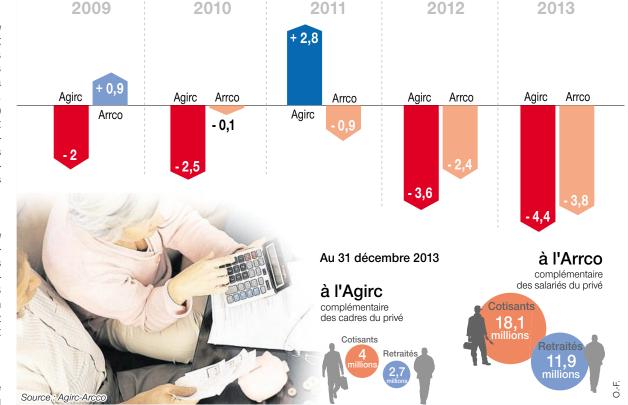
Caisse des cadres à sec en 2018

La Cour des comptes s'alarme de la situation dans un rapport dévoilé, hier, par Le Parisien. Selon les magistrats, les réserves seront épuisées en 2018 pour l'Agirc et en 2023 pour l'ensemble Agirc-Arrco. Si rien n'est fait, le déficit annuel atteindrait 15 milliards en 2030 pour un déficit cumulé de 100 milliards d'euros.

Faut-il passer de 62 à 64 ans ?

La Cour des comptes préconise d'actionner les trois leviers (niveau des pensions, niveau des cotisations, âge de liquidation des droits).

Sur ce dernier point, elle cite les calculs de l'Agirc-Arrco : « Un recul moven de deux ans progressivement sur quatre générations à partir de celle née en 1956 dégagerait une marge de financement cumulée » de 59 à 94 milliards d'euros. Autrement dit, il faudrait retarder l'âge de 62 à 64 ans. À ce prix, le finanÉvolution des soldes des retraites complémentaires en milliards d'euros



cement serait assuré jusqu'en 2030, date à laquelle la démographie favoriserait l'équilibre.

La Cour des comptes a cependant publié un communiqué, hier, pour préciser qu'elle ne propose pas une « solution unique ». Sa contribution, première du genre, devrait alimenter la réflexion des partenaires sociaux qui ont rendez-vous le 17 février pour

entamer les négociations.

Retraite de base en positif en 2017

De son côté, le Conseil d'orientation des retraites doit dire aujourd'hui l'impact qu'ont eu les dernières réformes sur les comptes du système de retraite. De premiers éléments ont été dévoilés dès hier.

Dans les différents scénarios étu-

diés (natalité, inflation, chômage...), le solde s'améliore de 0,6 % du Produit intérieur brut en 2020 et 1 % à partir de 2030. Un léger excédent pourrait même apparaître pour le régime de base dès 2017. Si les salaires augmentent suffisamment, le système pourrait même revenir à l'équilibre en 2025.

La faible récolte ne permettra pas de répondre à la demande. La faute à la météo et à la démobilisation des ramasseurs.

Vers une pénurie d'escargots à Noël

« Pour les fêtes de fin d'année, les consommateurs aiment toujours autant manger des escargots. Après des années moins fastes, la tradition est revenue... » Sur les marchés de Noël, Christine Wissler et Jean-François Zygmaniak, producteurs à Saint-Georges d'Aunay (Calvados) depuis quinze ans, ne devraient pas avoir trop de mal à écouler leurs escargots, essentiellement cuisinés à la bourguignonne, farcis au beurre et à l'ail. La production des « escargots de l'Odon » a été moins prolifique cette année : environ 400 000 adultes. « Nous avions pourtant mis 800 000 bébés en parc... »

Si les « petits-gris » et « gros-gris » d'élevage n'ont pas tous engraissé comme il fallait, le « gros-blanc » ramassé en pleine nature va, lui, manquer à l'appel. L'officiel escargot de bourgogne (les autres espèces sont cuisinées « à la bourguignonne ») a beaucoup souffert de la météo. Le printemps froid et sec a empêché un bon démarrage de la saison. Les périodes de chaleur qui ont suivi, ont provoqué un développement rapide de la végétation et compliqué le ramassage.

Les quantités collectées sont en retrait de 30 % à 60 % par rapport à



L'élevage ne compte que pour 2 % dans la production française.

une année normale. La cueillette n'a duré qu'un mois et demi, au lieu de deux et demi. Et les cueilleurs désertent. Découragés par la faiblesse de la rémunération, ils préfèrent récolter des herbes aromatiques ou des champignons.

« Il faut remonter les prix de vente », réclame Pierre Commere, secrétaire général du groupe des fabricants d'escargot (550 emplois directs, 78 millions d'euros de chiffre d'affaires). Un message lancé à la grande distribution.

Les escargots de Bourgogne (55 % des escargots préparés) sont surtout ramassés en Europe centrale et orientale et vendus en grande surface. La cueillette n'est autorisée en France qu'à partir du 1^{er} juillet.

Guillaume LE DU.

Les guides-conférenciers dans la rue

Ils dénoncent la loi Macron qui veut déréglementer la profession. Ils manifestent mercredi à Paris.

Elle est Manchoise, de Pontorson, avec un pied de chaque côté du Couesnon. À 36 ans, Claire Collin va manifester mercredi après-midi, à 14 h, place du Palais Royal à Paris. « Pour défendre ma profession et éviter ce nivellement par le bas que va provoquer la loi Macron », explique-t-elle. Son métier : guideconférencier (4 000 en France). Elle l'exerce depuis 2011 et s'est mise auto-entrepreneur en Bretagne et en Normandie en janvier dernier.

Jusqu'à maintenant, pour le pratiquer, il faut avoir minimum deux années après le bac, la plupart du temps dans des filières liées à l'histoire, l'art, la littérature, la géographie... Et faire une licence pro de quide-conférencier dans une des dix universités qui la propose, dont celle de Saumur, qui dépend d'Angers.

« Avec cette proposition de loi, il suffira de s'inscrire à un registre spécifique pour exercer notre métier en France, indique-t-elle. La carte professionnelle de guide-conférencier ne sera plus nécessaire. alors qu'aujourd'hui il faut notamment un casier iudiciaire vierge et un diplôme national de guide-conférencier pour avoir cette carte. »



Claire Collin manifestera mercredi.

Un sésame obligatoire pour guider un groupe dans un musée national ou les monuments historiques. Ce qu'on appelle « le droit de parole ». Un droit encore plus strict dans d'autres pays d'Europe, notamment en Espagne. Selon elle, sous prétexte de croissance on va casser des emplois. « Nous sommes des passionnés mais on s'instruit tout le temps, car on ne peut pas se permettre de raconter n'importe quoi aux visiteurs. Et avec cette loi il v a un risque que certains en arrivent là », estime Claire Collin.

Nicolas DENOYELLE.

Infanticides : une mère « aimante » et endettée

Depuis hier, le procès d'Astrid Cornet se tient aux assises du Finistère, à Quimper. Cette femme âgée de 40 ans est accusée d'avoir, en septembre 2011, provoqué la mort de ses enfants en voulant se suicider.

Par tous les moyens, elle voulait mourir. Le 14 septembre 2011, Astrid Cornet, mère de deux enfants et institutrice, prend la fuite. Elle quitte Le Mans avec Nicolas, 9 ans, et Alexandre, 4 ans, pour la Bretagne.

Plus tôt dans la journée, son mari, comptable dans l'armée, lui avait laissé un message sur le répondeur. Il voulait des explications. L'épouse gérait les comptes du ménage. Elle lui avait caché des dettes. À la barre de la cour d'assises, à

Quimper, le frère d'Astrid Cornet lance : « Je pense que les banques n'ont pas joué leur rôle. » En dix ans, sa sœur avait contracté douze crédits. En 2011, la créance s'élève à près de 57 000 €. Ces prêts étaient engagés pour payer de l'électroménager, puis pour financer le mariage du couple (1 500 €), pour acheter du matériel de puériculture. Son mari était tenu à l'écart. « Je faisais en sorte qu'il n'ouvre aucun courrier », explique-t-elle.

« Une relation fusionnelle, exclusive »

La décision d'Astrid Cornet naît « dans la panique ». Elle ne souhaitait pas affronter cette situation de crise face à son mari. « Je ne voulais pas non plus laisser mes enfants seuls dans ce monde. »

Du Mans, elle file plein Ouest, Elle tente plusieurs fois de se suicider, avec ses fils. Elle commet le geste fatal à la Pointe du Van, à Cléden-Cap-Sizun. Après avoir brûlé des do-

cuments bancaires sur le tableau de bord de l'automobile familiale, elle ferme les portes. Elle et ses enfants restent confinés. Les deux garçons s'évanouissent, meurent intoxiqués. Ranimée neuf fois, elle a survécu après trois semaines de coma.

Les témoignages de ses proches et collègues affirment qu'elle avait « une relation fusionnelle et exclusive avec ses enfants. » Sa sœur : « Elle les aimait, peut-être trop, peut-être mal... Elle les protégeait aussi. » Pour le docteur Masson, psychiatre, « elle s'est comportée comme une enfant prise en faute ».

Dans le box, l'accusée écoute. Cette femme corpulente, aux lunettes roses, est vêtue de noir et blanc. Elle assiste à son procès, affaiblie. Astrid Cornet a parfois des absences. « Aujourd'hui, j'ai du mal à exprimer mes émotions mais, à l'intérieur de moi, je suis très triste. Je pleure tous les jours la mort de mes enfants. »

Une partie de sa famille la soutient. Sa sœur souffle: « J'ai fait le choix de pardonner ». Sa mère, visage sombre, relate « le cauchemar. Je n'ai plus de famille. » Toutes les trois semaines, elle rend visite à sa fille, écrouée à Brest depuis janvier 2012. Le docteur Masson raconte :

« Depuis sa cellule, elle regarde, compte, les oiseaux. » Le verdict est attendu mercredi.

Rosemary BERTHOLOM.

La France en bref

Handicap: des normes d'accessibilité allégées



Un arrêté, paru au Journal officiel samedi, allège certaines normes d'accessibilité aux handicapés pour les hôtels, commerces et parkings. Ils ne sont plus tenus de respecter ces normes dans les étages non accessibles par ascenseur ou « dès lors que l'accès au bâtiment ne permet pas à une personne en fauteuil roulant de le franchir », en raison de la topographie (rue en très forte pente). Cet arrêté introduit aussi une certaine souplesse concernant les largeurs de passage des allées de circulation principale menant aux cabines d'essayage (1,20 m au lieu de 1,40 m), ou les hauteurs de marche (17 cm au lieu de 16 cm).

Le revenu des céréaliers en baisse

Le ministère de l'Agriculture a annoncé, hier, les revenus agricoles moyens pour 2014. Surprise : ceux des céréaliers chutent de 44 %, à

17 500 €. Par contre, les producteurs de lait enregistrent une hausse moyenne de 28 %, à 30 100 €. Lire en rubrique agriculture

Cinq nationalistes bretons interpellés

Dans le cadre de l'enquête sur un engin explosif accompagné d'inscriptions en breton, découvert il y a un an, dans le Finistère, quatre hommes et une femme ont été interpellés, hier matin. Les suspects, natifs du Finistère, ont été placés en garde à vue dans les locaux du SRPJ de Rennes. Ces cinq personnes « appartiennent toutes à la

mouvance nationaliste bretonne », indique une source proche du dossier. La bombe avait été découverte, le 19 décembre 2013, devant le centre des finances publiques, à Lanmeur. Des inscriptions en breton avaient été retrouvées à proximité, et notamment le sigle ARB, susceptible de renvoyer à l'Armée révolutionnaire bretonne.

Un mort en mer : le pilote du semi-rigide condamné

Lorsque le Rennais de 48 ans, marin expérimenté, quitte Bénodet (Finistère) en direction de Sarzeau (Morbihan), le 11 août 2012, les conditions de navigation sont optimales. Il se lance alors dans la réparation de la porte de sa cabine, met son semirigide sur pilote automatique. C'est alors que son puissant bateau heurte un petit voilier. Un plaisancier, retraité de 66 ans, est mortellement blessé par l'ancre du bateau à moteur. Poursuivi pour le défaut de veille qui a conduit à l'homicide involontaire, le pilote a été condamné hier par le tribunal de Lorient à un an de prison avec sursis. Outre 5 000 € d'amende, il devra également acquitter plus de 137 000 € à l'épouse et aux fils de la victime au titre des divers préjudices, dont celui d'affection.

Droit à l'oubli : 50 000 demandes adressées à Google

Selon le directeur général de Google France, Nick Leeder, sa société a reçu environ 50 000 demandes de suppression de liens vers des pages Internet, à partir du moteur de recherche. Au total, en Europe,

170 000 demandes ont été envoyées au géant américain. Depuis fin mai, les internautes peuvent remplir un formulaire en ligne pour faire respecter le droit à l'oubli.



#DIRECT POLITIQUE

Aujourd'hui, mardi 16 décembre, à 8h30

Bernard Accover Député-maire UMP d'Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie),

Suivez l'émission et posez vos questions en direct sur ouest-france.fr

ancien président de l'Assemblée nationale.

lintern@ute.com



